



RAPPORT

**Evaluation Rapide de Protection dans la commune d'Alafia
(Goini, Tazimbazt, Imbachawane, Beddagoungou, Talawata, Tin-Arabe, Telemsi et Tinbakatene).**

	Dernière mise à jour	21/08/2023
	Dates de l'ERP	04 au 07/08/2023
	Localités affectées	Localités de départ : Région : Tombouctou ; Cercle de : Niafunké ; Commune de : Léré ; Village de : Dioura et Léré dans la zone de Mema.
		Localités d'accueil : Région de : Tombouctou ; Cercle de : Tombouctou ; Commune de : Alafia ; Village de : Goini, Tazimbazt, Imbachawane, Beddagoungou, Talawate Malate, Tin-Arabe, Telemsi et Tibakatene.
	Population affectées	Cette évaluation a concerné les Personnes Déplacées Internes (PDI) qui se sont installées sur les sites d'accueil Goini, Tazimbazt, Imbachawane, Beddagoungou, Talawata, Tin-Arabe, Telemsi et Tibakatene dans la commune rurale d'Alafia, cercle de Tombouctou, après avoir été victimes de violations de droits humains dans leurs localités de départ Léré, Dioura et la zone de Méma.

 Alafia : 16°14'59.22N 02°51'29.76''W.		A la suite des évaluations menées par le RRM et la section protection de NRC, 385 ménages ont été identifiés soit 2509 personnes : 507 hommes, 580 femmes, 621 garçons et 801 filles tous issus de la communauté Tamasheq ayant comme activités principales l'élevage, l'artisanat et l'agriculture. Pour le premier mouvement, les personnes déplacées internes sont au nombre de 1125 (soit 225 ménages composé d'environ 6 personnes chacun) ; ces personnes déplacées internes ont trouvé refuge dans la commune d'Alafia, précisément sur les sites d'accueil de : Tinarabane (38 ménages), Tibakatene (48 ménages), Goini (50 ménages) ; Tazimbazt (53 ménages) et Telemsi (36 ménages). Quant au second mouvement, les personnes déplacées sont, au nombre de 800 (soit 160 ménages) ont été accueillies sur les sites de : Talawata Malate (47 ménages), Bedagoungou (74 ménages) et Imbachawane (43 ménages) toujours dans la commune d'Alafia.
	Déclencheur de l'ERP	Ces mouvements de populations seraient provoqués par des affrontements entre les groupes armés et les FAMA dans le Gourma (Doma commune de Léré, Chatt Sanakorey, Tibtal) à la date du 20 au 21 juin 2023 et une attaque en date du 03 juillet 2023 entre Dioura et la zone de Mema.
	Méthodologie	La méthodologie a consisté à : - Des rencontres avec les autorités administratives et coutumières pour comprendre le contexte sécuritaire des sites d'accueils et les besoins en protection. Ces rencontres ont guidé la constitution des groupes de discussion et le choix des informateurs clés interrogé au sein des communautés des personnes déplacées et hôtes. Les groupes de discussion étaient constitués comme suit : - 16 entretiens avec les informateurs clés (8 hommes, 8 femmes) - 08 focus groups avec les hommes et les femmes de 18 à 25 ans - 08 focus groups avec les hommes et femmes de 26 à 40 ans - 08 focus groups avec les hommes et femmes de 40 à 50 ans - 08 focus groups avec les hommes et femmes de 50 à 60 ans L'équipe a pu renseigner aussi des fiches d'observation à travers les observations directes effectuées sur les huit (8) sites.

	Résumé des problèmes rapportés	Intimidation, Restriction de mouvement des filles et des femmes	Déni d'opportunité et de ressources, Port obligatoire de la burqa	Non-scolarisation des enfants/déscolarisation des enfants, Extorsion de biens, Négligence à l'encontre des enfants.	Perte/ abandon de la documentation civile, Perte des biens matériels et des bétails.	Détresse psychologique et émotionnelle.
;	Résumé de la situation et recommandations au Cluster Protection	PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL : Les mouvements de population sont dus essentiellement à la présence des groupes armés dans la zone de Mema, Dioura, Léré qui exerçaient des pressions sur la communauté (port obligatoire du Bourka, intimidation conduisant à la restriction de mouvement, déni d'opportunité et de ressources et la fermeture d'école). A cela s'ajoutent les affrontements entre ces groupes armés à idéologie religieuse et les FAMA dans la période du 20 au 21 juin 2023 et l'attaque du 03 juillet 2023 entre Dioura et la zone de Mema. Par crainte des représailles des groupes armés à idéologie religieuse et aussi d'être des victimes collatérales, après l'intervention des FAMA, les communautés ont dû quitter leurs localités d'origine pour se réfugier dans le cercle de Tombouctou, commune d'Alafia sur les sites suivants : Goini, Tazimbazt Imbachawane, Beddagoungou, Talawata, Tin-Arabe, Telemsi et Tibakatene. Ce déplacement forcé interne a provoqué des pertes matérielles et des bétails mais également la perte de documents d'état civil. PRESENTATION/DESCRIPTION DU SITE DE L'ERP : La commune rurale d'Alafia créée par la loi N°96-056 relève du cercle de Tombouctou. Sa superficie est de 27 857 km2 soit 8,01% de la superficie du Cercle. L'estimation 2008 de la population est de 14 843 habitants. Les principales ethnies sont les Sonraïhs, les Tamasheqs, les Arabes, les Bozos et les Peulhs.				

		Elle est limitée au nord par l'Algérie, au sud par la commune de Dagna et celle de Haribomo, au sud-est par la commune de Bourem-Inaly et Lafia, à l'Est par Salam et à l'Ouest par les communes de Douekiré et Essakane. C'est une zone fluviale fortement peuplée qui comprend 8 villages et des fractions s'étendant essentiellement sur l'Haoussa et une frange du Gourma. La présente évaluation concerne trois sites dans le Gourma (Goini, Tazimbazt et Tinbakaten) et cinq dans le Haoussa (Imbachawane, Beddagoungou, Talawate Malate, Tin-arabe, Telemsi). La commune d'Alafia est constituée de deux zones importantes sur lesquelles coexistent les communautés nomades et sédentaires : une zone propice à l'élevage où vivent pratiquement les populations nomades, et une autre humide propice à l'agriculture et à la pêche où vivent les groupes sédentaires. Actions en cours : Les actions en cours pour ces personnes déplacées sont les suivantes : - Evaluation multisectorielle des besoins des ménages par le programme RRM/NRC ; - Evaluation rapide de protection NRC ; - Identification et référencement des cas de protection ; - Prise en charge psychosocial des personnes en détresse psychologique NRC. Résumé des recommandations principales de l'ERP : - Assister les PDI en vivres ; - Assister les PDI en NFI (couvertures, moustiquaires, nattes, marmites, bidon, louche, seau, plats, etc...) ; - Assister les femmes et les jeunes filles en âge de procréer en kits de dignité ; - Mettre en place une clinique mobile pour apporter les soins minimums aux malades sur les sites ; - Assister les enfants PDI en kits vestimentaires ; - Construire des latrines d'urgences séparées ; - Faciliter l'obtention de la documentation civile ; - Réaliser /Réhabiliter les points d'eau.
--	--	---

	Niveau de l'alerte	1 (Faible)	2	3	4	5 (Elevé)
--	--------------------	------------	---	---	---	-----------

Thème de Protection	Résultat	Commentaires	Recommandations
Sécurité et protection générale	1	Avant le déclenchement de ces opérations militaires, le quotidien de ces personnes était marqué par des intimidations, des braquages, des vols de bétail, de l'extorsion de biens le port obligatoire de la bourka pour les femmes et les filles et la fermeture des écoles dans leurs localités d'origine. Ces personnes déplacées ont déclaré que ces violences ont causé une restriction de mouvement des filles et des femmes qui ne pouvaient plus se déplacer librement et mener leurs activités habituelles comme le commerce et l'artisanat (confection des nattes, oreiller en cuir). Il est à noter que les conditions de vie sur les sites d'accueil sont précaires (manque de latrine, d'école, d'abris adéquats, de centre de santé et d'eau potable sur certains sites). Les personnes interrogées lors des groupes de discussions et des entretiens avec les informateurs clés ont affirmé qu'elles ne sont pas sous pression d'un groupe en particulier ou d'une personne particulière sur le site d'accueil, mais ont fait mention des conditions de vie précaires qui constituent une source de crainte et de gêne car sur le site Tazimbazt. Certaines personnes déplacées sont dans des maisons inachevées sur d'autres sites vivant dans la promiscuité sous des tentes endommagées dans des familles d'accueil. Le site de Goini quant à lui est à proximité de l'autoroute, ce qui expose les enfants au risque d'accident de route).	Aux autorités administratives : - Renforcer les mesures de police pour la sécurisation des personnes et de leurs biens dans les sites d'accueil Au groupe de travail Documentation civile : - Faciliter l'obtention de la documentation civile pour les PDI Au cluster abris : - Appuyer les PDI en abris d'urgence ; Au cluster Nutrition : - Assister les FEFA et les enfants de 06 à 23 mois en farine enrichie Au cluster Protection : - Construire des centres amis des enfants pour occuper les enfants qui ne fréquentent pas l'école

		Les personnes les plus affectées par le déplacement sont les femmes et les enfants qui ont été malmenés par la faim et la fatigue pendant le trajet, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (à cause de leurs mobilités réduites). L'équipe n'a observé aucune présence de groupes armés et des FAMA sur les sites au moment de l'évaluation.	Au cluster santé : Une prise en charge des femmes et enfants épuisés par le déplacement
Mouvement de population	2	Ces communautés ont dû quitter leurs localités d'origine dans la précipitation en empruntant les moyens de bord (charrette, âne, pinasse) en laissant tout derrière eux. Il ressort des groupes de discussions et des entretiens avec les informateurs clés, que les PDI ont fait 5 à 7 jours de voyage en empruntant les itinéraires suivants : - Mema-Soumpi-Niafunké-Tonka-Diré-kaondji-Dagna-Korioumé-Goïni-Tazimbazt et Tinbakatene ; - Léré-Soumpi-Niafunké-Tonka-Goundam-Douekire-Issafeye-Toya- Talawata Malate-Beddagoungou-Telemsi-Imbachawane-Tin-Arabe ; Les PDI disent qu'il n'y aurait pas eu de séparation de familles depuis leurs arrivées sur les sites d'accueil. Elles souhaiteraient rester sur les sites d'accueil si toutefois la paix règne entre elles et la communauté hôte.	
Cohésion sociale		Les relations des PDI avec les communautés hôtes sont relativement bonnes. Depuis leur arrivée jusqu'à ce jour, elles ont bénéficié de tous les soutiens possibles de la part des membres de la communauté hôte des sites d'accueil. Elles ont été acceptées et se sont facilement intégrées au sein de la communauté car il existe des liens familiaux entre elles et les communautés hôtes. Aucune forme de tension entre les	Au Groupe de travail cohésion sociale : Initier sur les sites d'accueil des activités qui renforcent la cohésion sociale afin de soutenir l'attente qui existe entre les deux communautés

	1	personnes déplacées et les membres de la communauté hôte n'a été constatée. Selon les observations directes de l'équipe et les propos recueillis lors de groupe des discussions et des entretiens, l'accalmie qui règne entre ces deux communautés risque d'être bouleversée si elles n'obtiennent pas une assistance extérieure pour alléger la charge des hôtes.	(hôte et PDI). Au cluster sécurité alimentaire : Assister les deux communautés (les hôtes et les Personnes Déplacées Internes) en vivres.
Protection de l'enfance	3	Sur la base des informations recueillies lors des focus groupes, les entretiens avec les informateurs clés ainsi que les observations directes de l'équipe d'évaluation, les enfants sont victimes de négligence dû au manque de moyens financiers des parents pour subvenir à leurs besoins (les enfants sont torse nu, ne portent pas de chaussures dans une zone épineuse, n'ont pas accès aux soins médicaux, ne dorment pas sous des moustiquaires et n'ont pas une alimentation équilibrée et variée etc...), ce qui les expose à des maladies D'après les Personnes Déplacées Internes, leurs enfants n'ont pas d'extrait d'acte de naissance et n'allaient pas à l'école sur les sites d'origines. Elles ont aussi rapporté qu'il n'y avait pas d'écoles sur les sites d'accueil confirmé par les observations directes. Cependant il y aurait des écoles fonctionnelles dans les environnants des sites d'accueil (Toya, Tourari) et sont situées entre 3 à 10km). En revanche Les Personnes Déplacées Internes disent confier l'éducation de leurs enfants aux maîtres coraniques. Les propos venant des Personnes Déplacées Internes, montrent que les enfants sont utilisés pour les travaux ménagers à l'âge de 10 ans.	Au cluster sécurité alimentaire : Assister les enfants déplacés internes en produits alimentaires (lait en poudre, farine enrichie etc...). Au cluster santé : Déployer une clinique mobile pour apporter les soins minimums aux malades sur les sites, Au cluster éducation : Mettre en place des centres d'animation communautaire pour les enfants déplacés internes, Faciliter l'insertion des enfants non scolarisés à l'école, Insérer les enfants non scolarisés dans une éducation non formelle SSAP Aux acteurs de la protection de l'enfance : Mettre en place des Espaces Amis des Enfants sur les sites

Commenté [ACO1]: Quels propos? Pendant les focus groups?

Commenté [L2R1]: Les femmes affirment utiliser les enfants pour les taches ménages et paturages

		A la lumière des groupes de discussion avec les communautés hôtes, il ressort que les enfants sont parfois victimes d'intimidation et témoins de vol de bétail dans les zones de pâturage (site de Telemsi, un récit rapporté par les parents). Les besoins prioritaires des enfants collectés auprès des Personnes Déplacées Internes sont : les habits, les chaussures, les vivres, les extraits d'actes de naissance, l'éducation, les moustiquaires etc... Il a été constaté qu'il y a plusieurs enfants orphelins sur les sites d'accueil dû à la mortalité maternelle qui sont sous la garde des grands parents et parents proches. Aucun cas d'enfant séparé ou non accompagné n'a été signalé.	d'accueil. Au cluster de la protection : Assister les enfants déplacés internes en kits vestimentaires (habits, chaussure)
Violences basées sur le genre	4	Les informations recueillies auprès des Personnes Déplacées Internes, montrent une pratique des mariages précoces/forcés des filles, les parents. Ils ont aussi rapporté qu'ils mariaient leurs filles à l'âge de 14 à 16 ans. Cependant cette pratique ne concerne pas les garçons qui ne se marient qu'à partir de l'âge de 18ans. Il ressort des groupes de discussion que les femmes ont une perception culturelle qui les expose à la mortalité maternelle car plusieurs femmes affirment ne pas se sentir à l'aise avec les consultations gynécologiques et accouchent généralement à domicile sans assistance. D'après les femmes, cette perception est soutenue par les hommes afin de ne pas dépenser dans la prise en charge des frais médicaux liés aux consultations prénatales, à l'accouchement et les consultations post-natales.	Aux acteurs des VBG et aux acteurs de protection : Mener des séances de sensibilisation sur les conséquences des mariages précoces/forcés Aux cluster santé : Faciliter l'accès aux services de santé sur les sites d'accueil ; Mettre en place des agents de santé communautaire (ASC) ; Aux acteurs des VBG Assister les femmes et filles déplacées internes en âge de procréer en kits de dignité

		A travers des groupes de discussion, les parents affirment qu'au niveau de leur communauté, les jeunes n'ont pas droit de prendre des décisions avant 20 ans en se basant sur des fondements culturels. A la lumière des groupes de discussion et des entretiens avec les informateurs clés, il a été rapporté que les hommes s'occupent des corvées ménagères (recherche d'eau et des bois de chauffage) si les points de services sont loin des sites d'accueil. Les observations directes de l'équipe de protection sur les sites d'accueil, montrent une promiscuité dans laquelle vivent les Personnes Déplacées Internes les exposant aux risques de violences et d'abus sexuels.	
Personnes à besoins spécifiques	3	Pendant les entretiens avec les informateurs clés, des groupes de discussion, les personnes à besoins spécifiques identifiées sont les suivantes : - 26 veuves cheffes de ménages sans ressources économiques vivant avec des mineurs ; - 07 femmes et 05 hommes en situation de handicap sans sources de revenus sur les sites d'accueil en charge de leurs familles ; - 05 femmes divorcées en charge de leurs familles sans source de revenu sur les sites d'accueil ; - Les personnes âgées en situation d'invalidité vivant avec des mineurs sans soutien extérieur.	Aux acteurs humanitaires : - Soutenir les personnes en situation de handicap et ou en invalidité par une prise en charge adaptée - Soutenir les personnes en situation de handicap et ou en invalidité en AGR. - Faire des séances de sensibilisation sur les droits et inclusion des personnes en situation de handicap.
Lutte anti-mine		Pendant les groupes de discussion et des entretiens avec les informateurs clés, les Personnes Déplacées Internes affirment n'avoir pas été victimes ou témoins d'incidents liés aux engins explosifs sur les sites d'accueil. Toutefois, elles	Aux acteurs de lutte anti-mine : - Mener des séances IEC (Information Education Communication) sur les dangers

	1	disent avoir entendu parler des engins explosifs improvisés, et qu'elles ont l'habitude de voir les restes des explosifs de guerre sur leurs sites de départ. Cependant, elles éviteraient les zones où il y a des groupes armés et les FAMA pour ne pas tomber dans des pièges. Elles n'ont pas reçu de sensibilisation sur les engins explosifs dans leurs zones d'origine et sur les sites d'accueil.	des engins explosifs.
Ressenti psychologique	3	Lors des groupes de discussion, les Personnes Déplacées Internes ont exprimé un sentiment de perte d'autonomie car elles dépendent des communautés hôtes qui subviennent à leurs besoins (hébergement, nourriture, des habits, nattes et autres...). Selon les Personnes Déplacées Internes, cette situation les perturbe énormément car elles sont inquiètes pour le futur s'il n'y a pas d'assistance humanitaire pour les soutenir. A travers les groupes de discussion et les entretiens avec les informateurs clés, les Personnes Déplacées Internes, affirment que les pressions infligées par les groupes armés à l'idéologie religieuse ont provoqué un changement d'attitude chez elles, elles sont plus méfiantes, développent des pensées négatives. A titre illustratif, les mouvements des motocyclistes les effraient même si elles sont conscientes de la proximité de l'autoroute. Les groupes de discussion ont été l'opportunité pour certaines personnes en situation de handicap et des personnes en charge des enfants atteintes de maladies chroniques d'exprimer leurs souffrances. Certaines personnes en situation de handicap disent être stigmatisées en raison de leur handicap dans la communauté, une attitude de la communauté qui blesse et laisse un sentiment d'infériorité aux personnes affectées. Les personnes en charges des	Aux acteurs humanitaires : Soutenir les Personnes Déplacées Internes en AGR Aux acteurs de soutien psychosocial et de la santé mentale : Mener des séances de causerie psycho éducative à l'endroit des Personnes Déplacées Internes ; Assurer la prise en charge médicale et psychosociale (individuelle et collective) aux personnes affectées.

		personnes malades ont exprimé de l'angoisse et le sentiment d'impuissance face à l'état de santé de leurs enfants car elles n'ont plus de ressources disponibles pour le traitement. Cinq cas de trouble psychique ont été observés sur les sites d'accueil pendant l'évaluation.	
Terre, logement, propriété (LTP)	1	Au regard des observations directes de l'équipe, les groupes de discussions dirigées et les entretiens avec les informateurs clés, les Personnes Déplacées Internes n'ont rencontré aucun problème foncier sur les sites d'accueil, elles auraient été accueillies et installées par des chefs des sites (T Goini, Tazimbazt, Imbachawane, Beddagoungou, Talawate Malate, Tin-Arabe, Telemsi et Tibakatene). Selon les propos des Personnes Déplacées Internes, elles n'auraient pas connaissance des mécanismes de gestion des conflits fonciers en revanche les informations reçues avec quelques informateurs clés montrent que les autorités locales et la chefferie sont les médiateurs pour les litiges fonciers. Les PDI ont également affirmé qu'une veuve qui n'a pas eu d'enfant avec son défunt conjoint perd la majeure partie des parcelles du ménage. Très généralement ces veuves sont intimidées par la famille du défunt époux qui leur prend non seulement l'argent mais aussi les parcelles héritées du défunt qui leur reviennent de plein droit après la répartition des héritages.	Au groupe de travail sur de la documentation civile : Orienter et conseiller les communautés sur les sites d'accueil sur les droits LTP.

Accès aux services de base	4	A l'issue des groupes de discussion et des entretiens avec les informateurs clés, il a été rapporté l'inexistence d'un centre de santé communautaire sur les sites d'accueil. Les Personnes Déplacées Internes fréquentent le centre de santé communautaire de Toya qui est à 10km de Goïni, 18km de Tazimbazt, 4km de Inbachawane, 7km de Beddagoungo. En raison de la distance et le manque de moyen financier, les Personnes Déplacées Internes fréquentent les centres de santé communautaires en cas de complication. Cependant sur la plupart des sites, les accouchements se font par des accoucheuses traditionnelles, en revanche au niveau de site comme Tazimbazt les femmes accouchent à domicile sans assistances. Pendant les discussions de groupes, les Personnes Déplacées Internes affirment fréquenter la foire de Toya situé à 18km (la distance la plus longue) du site d'accueil chaque jeudi et la foire de Hondoubomo qui est à 8km (la distance la plus longue) de site d'accueil chaque samedi. Les écoles fréquentées par les communautés hôtes des sites d'accueil sont à Tourari et Toya. Tous les sites disposent d'un point d'eau (puits non protégé) à proximité, sauf Beddagoungou et Talawate Malate, où les communautés (Personnes Déplacées Internes et hôtes) s'approvisionnent au fleuve situé à 500 m des sites). Sur le site de Tin-arabe il y a un puits dont la réalisation a été interrompue en raison du manque de moyen financier, la communauté s'approvisionne en eau en creusant des trous pour recueillir de l'eau. L'absence de latrine a été constatée à travers les observations directes de l'équipe et les informations recueillies dans les groupes de discussion	Au cluster WASH Réaliser/ réhabiliter des points d'eau au niveau des sites d'accueils. Réaliser des latrines d'urgences séparées au niveau des sites d'accueils.

Autre	4	L'arrivée des Personnes Déplacées Internes sur les sites de Goini, Tazimbazt, Imbachawane, Beddagoungou, Talawate Malate, Tin-Arabe, Telemsi et Tibakatene a occasionné un accroissement des besoins sur les sites d'accueil. Cette situation a rendu plus vulnérables les communautés qui étaient déjà dans le besoin. Selon les informations reçues, leurs plus grands besoins aujourd'hui sont les vivres, les Abris, NFI (couvertures, moustiquaires, de vêtements, denattes et ustensiles de cuisine) et l'eau surtout sur le site Goini, Beddagoungou, Talawate Malate, Tin-Arabe, Telemsi et Tibakatene.	Aux acteurs Humanitaires Assister les Personnes Déplacées Internes en NFI (couvertures, moustiquaires, nattes, marmites, bidon, louche, seau, tasse etc...) ;
-------	---	---	--